

■ 5-8 La production de déchets ménagers et assimilés

Mise à jour juillet 2016

Pertinence

La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage...).

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat. En effet, la collecte ne permet pas de différencier ces producteurs. Ainsi, les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants, sont ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries).

Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 ont renforcé la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012 ;
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La loi de transition énergétique adoptée en juillet 2015, fixe un objectif de réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers produits à horizon 2020 par rapport à 2010. Cet objectif passe notamment par une meilleure valorisation des déchets ménagers et plus généralement par un développement de l'économie circulaire. Ainsi, par exemple, le recyclage des emballages plastiques sera progressivement étendu et concernera tous les types d'emballages, y compris les films alimentaires.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les communes indépendantes, ayant une

compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement et rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il reflète aussi les disparités des modes de vie (urbain ou rural) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) ainsi que les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération...).

Un second indicateur concerne uniquement les ordures ménagères et assimilées (OMA) parmi les DMA afin de mesurer, une fois la quantité collectée rapportée à chaque habitant, les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (cf. fiche 5-9 « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). Dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont réalisées depuis 2009 par l'ORDIMIP.

Analyse

En région Occitanie 587 kg de déchets ménagers et assimilés sont collectés par résidant en 2013 : c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Parmi les départements de la région, les plus gros producteurs de déchets par habitant sont les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège, en lien avec leur forte activité touristique. Entre 2007 et 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée a baissé plus fortement dans la région qu'en France.

En 2013, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par résidant est de 587 kg en Occitanie : c'est 16 kg de plus qu'en moyenne en France. Ce ratio a

cependant diminué de 7,7 % entre 2007 et 2013 dans la région, beaucoup plus fortement qu'en moyenne nationale (- 3,6 %).

En Occitanie, 62 % des déchets ménagers et assimilés collectés en 2013 (soit 362 kg par habitant) sont constitués d'ordures ménagères : résidus des poubelles ordinaires et déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages). Le reste des déchets ménagers et assimilés est déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, la proportion d'ordures ménagères dans les DMA est légèrement inférieure (60 %) et représente 344 kg par habitant.

Entre 2007 et 2013, les quantités d'ordures ménagères collectées (poubelles ordinaires et collectes sélectives) par habitant diminuent en Occitanie mais à un rythme moindre qu'en moyenne en France : - 10,7 % en six ans contre - 11,9 %. Cette tendance à la baisse est néanmoins conforme à l'objectif du Grenelle de l'environnement, et même un peu au-dessus (- 1,9 % par an pour un objectif de - 1,4 % par an).

Au-delà de la quantité d'ordures ménagères, une amélioration des pratiques apparaît au regard de l'évolution de la répartition de ces déchets selon les modes de collecte, sélective ou non, traduisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ainsi, la part du tri (verres, journaux et emballages) passe de 12 % à 14 % entre 2007 et 2013 en Occitanie, rattrapant le niveau national (13 % en 2013).

Parmi l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés, la part de la collecte en déchèteries (hors déchets verts et encombrants) progresse dans la région, passant de 32 à 37 % en six ans, soit un niveau plus élevé qu'en moyenne nationale (de 29 à 35 %). Ce transfert se fait au détriment des poubelles ordinaires. Il constitue là encore un progrès dans la mesure où le fonctionnement des déchèteries favorise le tri.

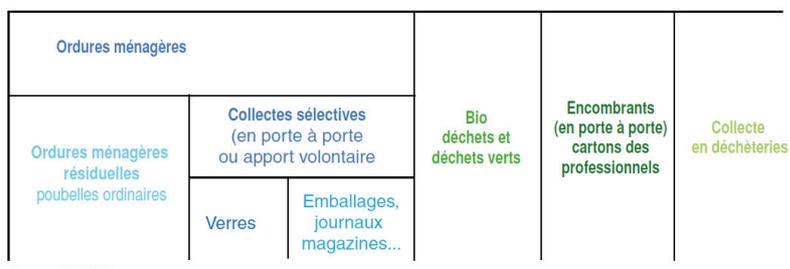
Malgré une baisse depuis 2007 dans tous les départements de la région, la quantité de déchets collectés par habitant en 2013 dépasse encore la moyenne nationale dans les Pyrénées-Orientales (149 kg de plus), l'Aude (101 kg) et l'Ariège (98 kg). Ces résultats sont liés à l'importance des activités touristiques dans ces trois

départements car la quantité collectée est ramenée à la population résidante et non à la population présente, d'où une surestimation de la production par habitant pour ces territoires. Malgré son caractère

touristique, l'Hérault se distingue avec la plus forte baisse de quantités de déchets ménagers produits depuis 2007 des départements de la région (- 2,9 % par an en moyenne) ■

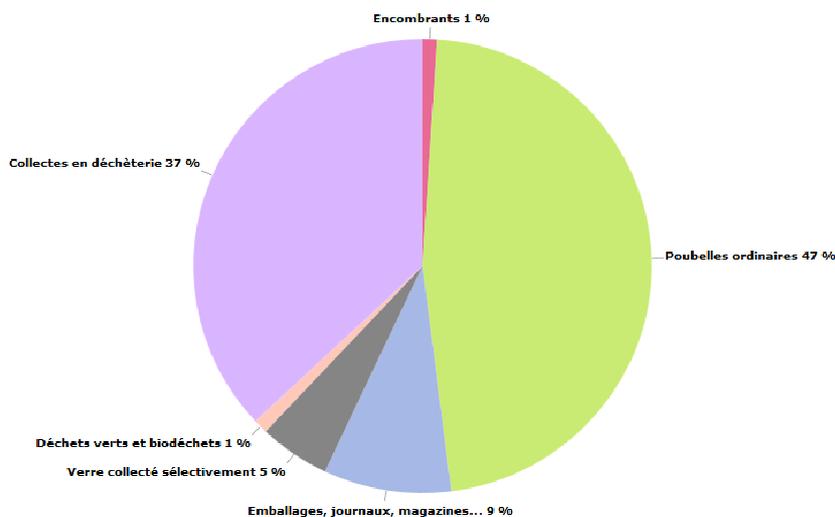
La composition des déchets ménagers et assimilés

Déchets des ménages et partie des déchets des activités économiques prise en charge par les collectivités



Source : ORDIMIP

62 % des 3,3 millions de tonnes de déchets collectés sont des ordures ménagères Répartition des déchets collectés en Occitanie en 2013



Source : Ademe, enquête collecte 2013

Une production de déchets par habitant plus élevée dans les Pyrénées-Orientales, l'Aude et l'Ariège
Quantités de déchets ménagers et assimilés et d'ordures ménagères produits en Occitanie entre 2007 et 2013

Département	2013		Taux d'évolution annuel moyen 2007-2013 (en %)	
	Déchets ménagers et assimilés (en kg/an/hab.)	Ordures ménagères (en kg/an/hab.)	Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères résiduelles
Pyrénées-Orientales	720	455	-2,5	-2,0
Aude	672	424	0,6	-0,3
Ariège	669	379	-1,8	-1,8
Hérault	660	361	-2,9	-3,9
Gard	632	354	0,0	-1,9
Lot	628	362	2,0	-1,4
Hautes-Pyrénées	597	385	-1,9	-1,2
Gers	552	325	-0,1	-1,3
Tarn	538	329	0,9	-0,8
Tarn-et-Garonne	505	346	-1,7	-2,3
Lozère	495	346	1,8	0,8
Aveyron	477	307	-1,3	-1,8
Haute-Garonne	476	342	-1,6	-1,1
Occitanie	587	362	-1,3	-1,9
France	571	344	-0,6	-2,1

Source : Ademe, enquête collecte 2013

Pour en savoir plus :

- « [La collecte des déchets ménagers et assimilés, en 2011, en Midi-Pyrénées](#) », ORDIMIP
- « [Fiche de synthèse - collecte des déchets ménagers et assimilés en 2013 en Midi-Pyrénées](#) », ORDIMIP
- « [Système d'information et d'observation de l'environnement - Sinoe®](#) », Ademe
- « [Les chiffres clés des déchets - édition 2015](#) », Ademe, juillet 2015.